

Monsieur REVEL

Directeur Général CNAMTS

Copie Directrice CPAM 01

Lyon, le 24 septembre 2018

Monsieur le Directeur Général,

Les Syndicats CGT des Organismes Sociaux de Rhône Alpes, réunis ce jour, vous font part de leur indignation face aux procédés, découverts il y a peu par les salariés de la CPAM de l’Ain.

En effet, les documents dévoilés au grand jour catégorisent et émettent des jugements de valeurs à l’encontre desemployés.

C’est donc, tout naturellement que les salariés se retrouvent nominativement placés dans des cases qualifiant chacun de, je cite : « hésitants, grognons, opposants, passifs, engagés, déchirés… », selon un schéma socio-dynamique. Les définitions qui accompagnent cette cartographie sont extrêmement dégradantes pour les agents et déterminent les agissements que l’encadrement doit avoir vis-à-vis des employés, comme les soumettre ou les isoler !

Le personnel a été profondément touché et avec le syndicat CGT de la CPAM 01 a dénoncé ces agissements par voies de tract et de presse. La Directrice, quant à elle, s’est excusée, auprès des salariés et a mis en place une cellule d’écoute psychologique pour les agents, mais visiblement, sur vos bons conseils n’a pas souhaité répondre à la presse qui l’a contactée.

Face à l’émoi suscité à la CPAM de l’Ain et dans l’institution, les syndicats CGT des CPAM, UGECAM, CARSAT et DRSM de Rhône Alpes sont en droit de se poser des questions sur l’utilisation de tels procédés par l’ensemble des Directions de l’institution, et si ceux-ci proviennent d’une consigne nationale.

Est-ce vraiment cette méthode de management qui est enseignée dans l’institution, par des prestataires grassement rémunérés par vos soins ? (guide MC2 ucanss)

Dans la période où, les directions appliquent les directives nationales, en termes de mise en place du CSE, directives qui sont de nature à réduire drastiquement les moyens des représentants du personnel pour travailler à la défense des intérêts des salariés et à l’amélioration des conditions de travail, la mise en place de tels procédés est-elle anodine ? En effet, il est question, dans un des explicatifs des qualificatifs, de soumission... .

Nous vous demandons, d’une part d’intervenir auprès de la Directrice de la CPAM de l’Ain, pour que réparation soit faite auprès du personnel concerné, et d’autre part que vous nous assuriez qu’aucune des directions des CPAM, UGECAM, CARSAT et DRSM n’utilisent et n’utiliseront de tels procédés.

Des excuses publiques à l’endroit des employés et cadres de la CPAM de l’Ain seraient également les bienvenues.

Je vous joins les documents recueillis et reste à votre disposition pour toutes précisions.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l’expression de mes salutations distinguées.

Pour l’Union Régionale des Syndicats OS RA,

La Responsable

Murielle PEREYRON